

Une victoire des riverains



L'Avenir* - 15 déc. 2001
Page 0

* L'Avenir - Basse Sambre, L'Avenir - Brabant Wallon, L'Avenir/Le Jour Verviers, L'Avenir - Le Courrier de l'Escaut, L'Avenir - Huy-Waremme, L'Avenir/Le Courrier, L'Avenir - Luxembourg, L'Avenir - Namur, L'Avenir - entre Sambre et Meuse,

Une victoire des riverains Le conseiller d'État a suivi son auditeur ...

Une victoire des riverains

Le conseiller d'État a suivi son auditeur :

le permis d'allongement de la piste de l'aéroport de Gosselies est suspendu. Une victoire de l'ARACH.

ON le redoutait chez les promoteurs de l'aéroport, on se gardait d'y croire trop vite côté riverains. Depuis hier, c'est confirmé : le permis d'urbanisme délivré pour l'allongement à 3 400 m de la piste du BSCA est suspendu par le Conseil d'État. Qui, donc, a suivi le rapport de l'auditeur, comme c'est souvent le cas. " C'est l'aboutissement d'un combat que nous avons dès le commencement de l'étude d'incidences, en 1998 ", rappelle Paul Delangue, le président de l'Association des riverains de l'aéroport de Charleroi.

L'argument avancé par l'ARACH, représentée par Me Alain Lebrun, concerne l'affectation du sol. En principe, un projet aéroportuaire doit figurer dans une zone spécifique au plan de secteur. Ce n'est pas le cas totalement : le projet de piste déborde sur une zone d'extension d'industrie sur quelque 250 m. Comme il ne s'agit pas d'un aménagement mineur, cet empiétement est interdit : il fallait, avant tout, procéder à la modification du plan de secteur. Le permis d'urbanisme s'en trouve par conséquent suspendu dans un premier temps avant, plus que vraisemblablement, d'être purement et simplement annulé.

Michel Lebrun " chargé "

Le ministre wallon de l'Économie, Serge Kubla, a réagi à cette décision du Conseil d'État en commençant par rappeler que ce dossier avait été introduit en 1997 par...

Michel Lebrun, " qui cumulait alors les compétences de l'Aménagement du territoire et des Travaux publics ", indique le porte-parole du ministre, qui précise que l'ancien ministre PSC avait désigné lui-même le bureau pour l'étude d'incidences. " Par la suite, personne ne s'est rendu compte qu'on dépassait la limite de la zone au plan de secteur. "

Cela dit, l'arrêt n'entrave en rien le développement

des activités actuelles de l'aéroport. " On examinera, sereinement et en toute transparence, les méthodes juridiques pour adapter le projet de développement futur aux remarques du Conseil d'État ", ajoute-t-on au cabinet. Car pour le ministre, à la lumière de ce qui se passe à Zaventem, le développement d'un pôle aéroportuaire fort à Charleroi est indispensable. Que peut faire la Région wallonne ? Poursuivre la procédure en espérant que le Conseil d'État ne prononce pas l'annulation, ce serait attendre qu'un miracle se produise. Une autre possibilité serait de limiter l'allongement de la piste à la limite de la zone industrielle (3 150 m au lieu de 3 400 m), ce qui nécessiterait juste un nouveau permis d'urbanisme. Autre possibilité, maintenir le cap initial et reprendre la procédure à zéro, avec la modification du plan de secteur... sans qu'elle soit acquise. Temps estimé : deux ans.

La guerre continue

Les riverains, qui prônent un développement modéré de l'aéroport, savourent cette victoire. Et amorcent déjà leurs prochaines actions.

D'abord, ils menacent le Gouvernement wallon d'un nouveau recours au Conseil d'État à propos du décret sur l'instauration d'une autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi des nuisances sonores aéroportuaires, toujours en attente de ses arrêtés d'application.

L'ARACH va aussi attaquer sur le terrain des heures d'ouverture de l'aéroport, de 7 h-22 h, sauf " à titre exceptionnel

". Or plusieurs vols de Ryanair sont programmés en dehors des heures d'ouverture normales et n'ont donc plus rien d'exceptionnelles, explique Me Lebrun. Qui non seulement compte susciter des plaintes de concurrents de Ryanair pour concurrence déloyale, mais engagera au nom de soixante familles une action civile en janvier, devant le tribunal de Charleroi, " pour que cessent ces vols intempestifs ". La guerre ne fait que commencer.

Benoît WATTIER

Copyright © 2015 Editions de l'Avenir. Tous droits réservés